

Versailles, le 3 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du nouvel arrêté cadre sécheresse pour le département des Yvelines

Le **comité départemental de gestion de la ressource en eau**, instance de concertation sur la gestion de l'eau au niveau local, s'est réuni le 30 mai 2022 en préfecture en présence de l'ensemble des usagers de l'eau, afin de préparer la gestion de la ressource en eau en cas d'un éventuel épisode de sécheresse dans les mois à venir. Un nouvel arrêté-cadre régissant les conditions de restriction de l'usage de l'eau en période de sécheresse des Yvelines a été signé le même jour. Ce nouvel arrêté sera mis en œuvre en cas de déclenchement des seuils d'alerte sécheresse.

Les tendances prévisionnelles pour le département des Yvelines sont les suivantes :

- A l'échelle de l'Île-de-France, certains seuils de vigilance sont franchis sur des petites rivières et des seuils d'alerte sont approchés pour d'autres. Le département des Yvelines n'est pas concerné à ce stade. Concernant les grandes rivières, les débits sont encore au-dessus des seuils précités mais s'en rapprochent, comme à Gournay-sur-Marne (93) par exemple.
- Dans le département, avec un printemps sec et plus chaud que la normale, les débits des rivières sont relativement bas pour la saison. La situation peut être considérée comme proche de la normale pour l'ensemble des zones du département des Yvelines, qui se rapprochent toutefois progressivement des seuils de vigilance. Les orages du week-end du 21 et 22 mai et du lundi 23 mai ont ménagé un petit répit à cette baisse des cours d'eau. Cependant, depuis le 24 mai, les débits sont restés stables voire ont continué à baisser. Les prévisions météorologiques sont toujours à un temps estival pour les jours à venir, avec peu de précipitations efficaces. Les débits devraient donc continuer de baisser voire rester stables.

Selon l'évolution de la situation, des mesures de restriction de l'usage de l'eau pourraient alors être envisagées.

Elles seront alors accessibles en temps réel et de façon localisée sur le site de l'information sécheresse du Gouvernement « Propluvia » (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>)